

# LE DEVOIR

Vol. CIV N° 239

LE DEVOIR, LE MARDI 22 OCTOBRE 2013

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

## Voix dissidente au sein des commissions scolaires

On peut se serrer la ceinture tout en réduisant le décrochage, dit la présidente de Marguerite-Bourgeoys

LISA-MARIE GERVAIS

Est-il possible de se serrer la ceinture tout en diminuant le décrochage scolaire? Oui, dit Diane Lamarche-Venne, présidente de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, qui a atteint 79,7% de taux de diplomation après

sept ans, soit le meilleur taux de son histoire.

Elle reconnaît que son discours n'est pas «politically correct», mais qu'il tranche sur celui des commissions scolaires, qui prétendent ne pas pouvoir si facilement favoriser la réussite de leurs élèves après avoir subi autant de compressions. «Nous, on dit, que oui, c'est possible

de faire plus avec moins. Ce n'est pas politically correct de le dire, mais on en fait la preuve», a indiqué au *Devoir* M<sup>me</sup> Lamarche-Venne, consciente que les commissions scolaires disent actuellement le contraire.

Selon les données du ministère récemment publiées, le taux de diplomation pour l'année

2012-2013 de presque 80% de la CSMB constitue une hausse de 4 points sur l'année antérieure. La prévision étant de passer de 71% à 76% en sept ans, l'objectif du plan stratégique 2010-2014 de cette commission scolaire est ainsi déjà atteint.

VOIR PAGE A 8 : COMMISSIONS

### CONTESTATION DE LA RÈGLE DU 50% PLUS 1

## Harper a répondu à des attentes au Canada anglais

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

En permettant au gouvernement fédéral de contester la validité de la loi 99, le premier ministre Stephen Harper a répondu favorablement à l'exhortation du Comité spécial pour l'unité canadienne (CSUC) et d'un de ses députés de l'Ouest, Peter Goldring.

En décembre dernier, au nom du CSUC, un organisme porté à bout de bras par l'ancien chef du Parti égalité, Keith Henderson, le député d'Edmonton Est, Peter Goldring, a signé une lettre avec ce dernier et trois autres membres de ce comité pour convaincre Stephen Harper de la nécessité d'invalider la loi 99, adoptée en 2000 par le gouvernement de Lucien Bouchard pour répliquer à la Loi fédérale sur la clarté. La Cour supérieure doit entendre la cause de Keith Henderson qui conteste la constitutionnalité de la loi 99. Cette loi affirme que le peuple du Québec est le seul maître de son destin et qu'un référendum se gagne avec

VOIR PAGE A 8 : HARPER

Lire aussi : La chronique de Michel David : L'apocalypse, prise deux. Page A 3

### FACE-À-FACE KHADIR-BENHABIB SUR LA CHARTE DES VALEURS



YAN DOUBLET LE DEVOIR

Le député de Québec solidaire Amir Khadir et l'ex-candidate du Parti québécois Djemila Benhabib ont pris part lundi soir à Québec à un intense débat sur la Charte des valeurs. Organisée par *Le Devoir*, cette troisième version de l'événement «Le Devoir de débattre» a fait salle comble et a été suivie par un grand nombre d'internautes attentifs sur le réseau Twitter. Page A 3

### AUJOURD'HUI



**Le Monde** · Un entretien avec la militante Mariela Castro Espín, fille du président cubain. Page B 5

**Idées** · L'ancien ministre Pierre Marois dit ne plus reconnaître la Commission des droits de la personne, qu'il a présidée. Page A 7



Avis légaux..... B 6  
Décès..... B 4  
Météo..... B 2  
Mots croisés..... A 4  
Petites annonces..... B 4  
Sudoku..... B 6

## Effort de guerre: un patrimoine menacé de sombrer dans l'oubli

L'ancienne Canadian Power Boat Company est le dernier témoin de l'effort de guerre montréalais le long du canal de Lachine. L'édifice tombera sous le pic des démolisseurs en 2014, qui marque le centenaire du début de la Première Guerre mondiale. Ironie du destin, qui illustre le rapport paradoxal qu'on entretient avec le patrimoine industriel.

FRÉDÉRIQUE DOYON

Son humble architecture n'a pas l'effet «wow» des complexes industriels transformés en lofts luxueux. Les murs du 4000, Saint-Patrick portent pourtant un pan d'histoire méconnue de l'industrie de la guerre à Montréal. Récit qu'une cascade d'événements récents risque de condamner au quasi-oubli.

Effet domino. En septembre 2012, la Ville expulse la



ANJA BORCK

L'édifice de la Canadian Power Boat Company, près du canal de Lachine, a gardé presque entièrement son aspect original.

quinzaine de locataires du 4000, Saint-Patrick, exproprié afin d'en faire la cour de service — le garage des véhicules — de l'arrondissement du Sud-Ouest. Celle-ci venait de subir le même sort à cause des plans du nouvel échangeur Turcot et cherchait à se reloger.

Un an plus tard, l'édifice vacant de l'ancienne Canadian Power Boat Company (CPBC) attend son sort. La Ville n'a pas encore statué sur la portion à démolir. «Le comité de démolition ne se réunira pas avant les

VOIR PAGE A 8 : PATRIMOINE

### SCANDALE AU SÉNAT

## Mike Duffy contre-attaque

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Après avoir assuré au sénateur Mike Duffy que ses réclamations d'indemnités de logement étaient bel et bien réglementaires, le bureau du premier ministre a rapidement fait volte-face lorsque le sénateur s'est retrouvé en plein scandale à faire les manchettes. Tout à coup, M. Duffy était sommé — voire menacé — de mettre à exécution le plan de match du bureau de Stephen Harper pour étouffer l'affaire.

L'avocat de Mike Duffy, M<sup>e</sup> Donald Bayne, s'est présenté devant la presse lundi à Ottawa muni de courriels qui démontreraient que le sénateur a été forcé d'approuver un scénario prévoyant qu'il plaide coupable publiquement et rembourse 90 000 \$ au Sénat, même si le cabinet du premier ministre (CPM) lui avait confirmé au départ qu'il agissait selon les règles.

Et ces révélations ne seraient «que la pointe de l'iceberg», a prévenu M<sup>e</sup> Bayne. À la suite de sa nomination à la Chambre haute en 2009 et jusqu'en 2012, M. Duffy se serait vu confirmer par le CPM et le bureau de la leader du gouvernement au Sénat, Marjory LeBreton, que ses notes de frais étaient «parfaitement valides».

VOIR PAGE A 8 : DUFFY

MÉGAPHONE

Lance une idée sur ta ville

DU 4 SEPTEMBRE AU 4 NOVEMBRE  
megaphonemtl.ca

PRÉSENTATION  
QUARTIER DES SPECTACLES  
MONTREAL

FMJ

CRÉATION  
MOMENT  
FACTORY

Mercredi 23 octobre à 20h30

Sur la promenade des Artistes dans le Quartier des spectacles

Un siècle de corruption

Avec :

Bernard Descôteaux, directeur du Devoir,  
Josée Boileau, rédactrice en chef  
Antoine Robitaille, éditorialiste

LE DEVOIR partenaire média

## ACTUALITÉS

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

## MAIRIE DE MONTRÉAL

## Les candidats s'affrontent sur l'économie

JEANNE CORRIVEAU

Les quatre principaux candidats à la mairie de Montréal s'entendent pour dire qu'il faut limiter les hausses de taxes à l'inflation, mais sur bien d'autres aspects, comme la mobilité et les transports, leurs divergences sont nombreuses. Ils ont d'ailleurs eu l'occasion, lundi soir, d'en débattre lors d'un débat à saveur économique organisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Comment relancer l'économie de Montréal et attirer les investisseurs? Le chef de Coalition Montréal, Marcel Côté estime qu'il faut d'abord imposer une réforme majeure de l'appareil administratif, qui est « désuet et dysfonctionnel ». Si rien n'est fait, a-t-il prévenu, Montréal demeurera « capitale du cône orange », handicapée par une culture organisationnelle déficiente et inefficace.

## Grands projets

Pour le chef de Projet Montréal, Projet Montréal, l'essor

## Les gens d'affaires estiment que Montréal compte trop d'élus et d'arrondissements

économique de la métropole passe par un rehaussement significatif de l'offre de transport collectif. À son avis, Québec doit accélérer la réalisation de grands projets de transport, qu'il s'agisse des voies réservées, des trolleybus ou du prolongement du métro, afin qu'ils soient prêts pour 2017. À cela s'ajoutent les 15 kilomètres de tramway que M. Bergeron aimerait implanter s'il est élu le 3 novembre.

Denis Coderre, lui, a une vision tout autre du développement du transport. « Moi, j'aime mieux investir dans la peinture pour l'instant. On va faire des voies réservées. On a déjà assez payé », a-t-il lancé à son adversaire. Il a rappelé que Québec pilotait déjà plusieurs projets comme celui du prolongement du métro. Selon lui, la Ville devrait se limiter à des projets efficaces, mais moins onéreux, et s'assurer que le réseau actuel fonc-

tionne. « Au lieu de réinventer les boutons à quatre trous, est-ce qu'on peut s'assurer que les choses fonctionnent? »

« Montréal doit arrêter d'être un junky du foncier », a pour sa part plaidé Mélanie Joly qui a réitéré son intention de réclamer de Québec un statut fiscal particulier et une part de 0,5% de la taxe de vente du Québec (TVQ).

Elle estime également que, pour attirer les investissements, il faudra éliminer ce qui complique la vie des gens d'affaires. Ainsi, elle propose de mettre sur pied un comité formé de gens d'affaires et de fonctionnaires qui passera en revue la réglementation afin, notamment, de réduire des délais dans l'obtention de permis.

## Expériences

À un certain moment, Mélanie Joly a fait remarquer que ce n'était pas au maire de faire du développement économique. Un maire doit plutôt créer un environnement sain afin d'attirer les entrepreneurs et les investisseurs, a-t-elle fait valoir.

« Je comprends que Mme Joly n'a pas d'expérience », a commenté Denis Coderre. La réplique de Mélanie Joly a été instantanée: « Si c'est votre expérience, j'aime mieux ne pas l'avoir », s'est-elle exclamée.

En matière de gouvernance, les gens d'affaires estiment que Montréal compte trop d'élus et d'arrondissements, mais les quatre candidats croient que la métropole a bien d'autres problèmes plus importants. « On a assez gaspillé de salive sur la centralisation versus la décentralisation », a indiqué Denis Coderre. Il est temps qu'on passe à l'action. Soyons honnêtes. C'est 17 millions sur un budget total de 4,9 milliards. Seul Richard Bergeron a évoqué l'idée d'un débat sur la question après les élections municipales. Mais selon lui, ce n'est pas à l'échelle politique qu'il faudrait rationaliser, mais plutôt à l'échelle administrative, se demandant par exemple s'il était nécessaire d'avoir 20 directeurs des sports et loisirs soit 19 dans les arrondissements et un à la ville-centre.

Le Devoir



Le débat entre Régis Labeaume et David Lemelin a donné lieu à de vifs échanges.

YAN DOUBLET LE DEVOIR

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

## Débat corsé à Québec

ISABELLE PORTER

à Québec

Le premier débat public entre Régis Labeaume et David Lemelin a donné lieu lundi à des échanges vifs et parfois musclés, notamment sur le transport en commun et l'amphithéâtre.

Le thème du transport en particulier a provoqué des échanges nourris. Le chef de Démocratie Québec, David Lemelin, a reproché à son opposant d'avoir mis de côté les objectifs du Plan de mobilité durable en transport en commun. « J'aurais aimé ça que vous réfléchissiez avant de le signer. » Du tac au tac, son adversaire a répliqué: « Lisez-le au complet, vous allez voir. »

Le maire sortant de la Ville de Québec a voulu justifier l'idée d'élargir les autoroutes. Il a martelé qu'il ne fallait pas restreindre le nombre de voies sur les autoroutes pour favoriser le transport en commun. « Ça fait Corée du Nord », a-t-il dit en allusion à une sortie faire par son adversaire il y a quelques jours où M. Lemelin avait comparé Québec à la Corée du Nord parce que, disait-il, beaucoup de gens avaient peur de Régis Labeaume.

## L'amphithéâtre

Dans le dossier des retraites, Régis Labeaume a accusé M. Lemelin d'avoir menti en s'associant à l'Union des municipalités du Québec (UMQ). « J'ai parlé à mon président, il n'est pas fier de vous. Il a dit que ce que

## Régis Labeaume est poursuivi

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a mis ses menaces à exécution. Lundi, il a annoncé qu'il poursuivait le maire Labeaume pour ses différentes sorties publiques sur l'organisation depuis le déclenchement de la campagne électorale. Le différend sera par ailleurs présenté le 2 décembre devant la Commission des relations de travail à Québec.

vous aviez dit ce n'était pas la position de l'UMQ, c'est faux. »

À propos de l'amphithéâtre, le chef de Démocratie Québec a reproché à la ville d'avoir fait passer la facture de 45 millions de fonds publics à trois fois plus. « On aurait dû se poser de sérieuses questions avant de dire oui », a-t-il lancé.

À une question des animateurs sur l'impact économique du retour des Nordiques, M. Labeaume a répondu. « On s'en fout, le monde aime ça, c'est notre sport national on a le droit de le vivre pleinement. » Et d'ajouter que les gens n'avaient « aucune inquiétude à avoir ».

Au début, les deux candidats à la mairie avaient eu leur premier accrochage sur le sujet du coffre-fort virtuel. Qualifié par

David Lemelin « d'échec », ce projet-pilote a été lancé par l'administration Labeaume avec l'entreprise française Asentri et peine à démarrer. Le maire a répliqué en disant que les détracteurs du projet « ne voyaient pas plus loin que le bout de leur nez » et qu'on sous-estimait le potentiel du cloud computing.

## Vive tension

Sur les grands événements, David Lemelin a fait valoir que la ville de Québec, avec son patrimoine, n'avait peut-être pas besoin d'autant de grands événements et qu'il fallait « consolider » ce qu'on offrait aux touristes. M. Labeaume a vite répliqué. « Consolider, je sais jamais ce que ça veut dire, c'est un buzzword. »

La tension entre les deux hommes était palpable, M. Labeaume en particulier semblant très agacé par les propos de son adversaire. À un certain moment, l'animateur Pierre Jobin a lancé: « Vous avez le droit de vous regarder en passant », ce qui a bien fait rire l'audience. « Y a des gens beaucoup plus cute [sic] dans la salle », a répliqué le maire sortant.

M. Labeaume n'avait pas participé à une joute de ce genre depuis sa première campagne électorale il y a six ans en 2007.

Le Devoir

**D Voir aussi** Une version longue de ce texte est disponible à [LeDevoir.com](http://LeDevoir.com)

## MÉDICAMENTS

## Les taux d'acceptation en baisse?

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Le taux d'acceptation de nouveaux médicaments contre le cancer ne cesse de chuter depuis quelques années, déplore la Coalition prioritaire cancer, qui demande à Québec d'agir. Cette dernière confirme toutefois recevoir deux fois plus de fonds de l'industrie pharmaceutique qu'il y a deux ans.

Lundi, la Coalition a une fois de plus protesté contre la lenteur de Québec à approuver des médicaments et affirme même que la situation se détériore. Depuis le début de l'année 2013, un médicament sur les 13 soumis a été recommandé. Les 12 autres ont été soit refusés, soit reportés à la prochaine étude des médicaments en 2014, ou soit, pour 4 d'entre eux, acceptés par le ministre malgré une recommandation défavorable de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.

## Financement de l'industrie en hausse

Pendant que l'acceptation de nouvelles molécules plonge, le financement de la Coalition par l'industrie pharmaceutique, lui, a doublé en deux ans. En 2012, la coalition a reçu 400 000 \$ de ses

« partenaires », comme Pfizer ou Bayer, a-t-elle confirmé au *Devoir*. Ces sommes ont servi à organiser les différents événements tenus en courant d'année. En 2011, ce financement s'élevait à 200 000 \$ par an.

La coalition a toujours défendu son indépendance et affirme que l'argent proposé par l'industrie ne peut être refusé, car c'est la survie même de la Coalition qui en dépend. C'est pratiquement la seule source de fonds pour cette association de patients.

Des oncologues croient au bien-fondé de ces nouveaux médicaments que Québec ne souhaite pas rembourser, tout comme des patients. « On est assez effrayés par la lenteur des changements, mais aussi, et surtout, à l'idée que les patients soient pris entre l'arbre et l'écorce dans le processus. Les oncologues aussi, parce qu'eux savent quels traitements prescrire, mais ils sont contraints de demander à leurs patients [s'ils ont des assurances privées], a résumé de son côté Nicole Giroux, membre du comité des patients et survivants de cancer de la coalition.

Avec *La Presse canadienne* et *Le Devoir*

## FTQ

## Arsenault entend se faire réélire malgré la grogne

JESSICA NADEAU

Correspondante parlementaire à Québec

Michel Arsenault fait fi du coup de force qui se prépare à la section québécoise du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Qc) pour réclamer son départ et maintient sa décision de se présenter aux élections de novembre.

« M. Arsenault va être là, il va se présenter au congrès, il n'y a aucun problème », a soutenu le directeur des communications de la FTQ, Jean Laverdière, en réaction aux révélations du *Devoir*, lundi. Si le SCFP-Qc vote en faveur d'une résolution contre Michel Arsenault, « il y aura un débat au sein de la FTQ à ce moment-là sur le plancher et les gens décideront. » Jean Laverdière répondait au nom de Michel Arsenault, qui a refusé de commenter le dossier lundi sous prétexte que « c'est un débat qui appartient au SCFP ».

Michel Arsenault n'a jamais même envisagé l'idée de ne pas se représenter afin de préserver l'image du syndicat, le temps de laisser passer la tempête, répond M. Laverdière. « Ça n'a rien à voir. Si on vous accuse d'avoir fait une malversation, et vous, dans votre âme et conscience, vous savez que vous n'avez rien fait, est-ce que vous allez baisser les bras? Ce n'est pas dans la solution. »

## Dommages collatéraux

À Québec, où les délégués du SCFP-Québec étaient réunis en congrès national, tout le monde marchait sur des œufs. En point de presse, le secrétaire général, Denis Bolduc, s'est contenté de confirmer que les résolutions pour réclamer le départ de Michel Arsenault émanaient de deux secteurs spécifiques, mais que « la grogne au sein du SCFP s'étend au-delà de ces deux secteurs ».

La présidente, Lucie Levasseur, affirme pour sa part que le syndicat se demande quels sont les « dommages collatéraux » de la présence de Michel Arsenault, même si elle avoue qu'il n'y a toujours pas d'accusations formelles contre lui. « Franchement, on ne reproche rien à M. Arsenault précisément. Mais quand on est un homme à la tête d'une fédération et qu'il se passe ce qui se passe, quelque part, on subit les contre-coups de tout cela. »

Les délégués québécois se sont rencontrés en caucus lundi soir et un nouveau conseil général a été convoqué pour jeudi afin de poursuivre les discussions et, possiblement, passer au vote.

Le Devoir



JACQUES BOISSINOT PC

Michel Arsenault



## Un témoin unique du passé

Un bâtiment unique en son genre, témoin du passé industriel de Montréal, connaîtra une nouvelle vie. La tour d'aiguillage Wellington, située près du canal de Lachine, dans Griffintown, sera transformée en lieu de vocation culturelle. La Ville de Montréal invite les organismes culturels à soumettre des propositions. Tous les détails dans le Blogue urbain du *Devoir* à [www.ledevoir.com/opinion/blogues/le-blogue-urbain](http://www.ledevoir.com/opinion/blogues/le-blogue-urbain).

PHOTO JACQUES NADEAU LE DEVOIR



Découvrez la production artistique à l'époque du régime français

## PARCOURS : L'ART EN NOUVELLE-FRANCE

Avec les historiens Esther Trépanier et Laurier Lacroix

À Canal Savoir, dès ce soir 22 h

POUR TOUT SAVOIR : [WWW.CANALSAVOIR.TV](http://WWW.CANALSAVOIR.TV)

EN COLLABORATION AVEC :

Musée national des beaux-arts du Québec

Québec



Télé-Québec

canal SAVOIR

PARTENAIRE MÉDIA : LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

L'apocalypse  
(prise 2)MICHEL  
DAVID

La longue saga du projet de loi 99 sur «l'exercice des droits fondamentaux et des privilèges du peuple québécois», qui s'est étirée sur une année entière, a fait la triste démonstration de l'apathie des Québécois face aux attaques fédérales que Lucien Bouchard a déplorées le jour de sa démission.

La riposte à la Loi sur la clarté se voulait dramatique. Deux jours après que Stéphane Dion eut présenté son projet à la Chambre des Communes, le 13 décembre 1999, M. Bouchard avait réquisitionné les ondes pour crier à la violation de notre droit le plus sacré, celui à l'autodétermination, et annoncer l'adoption prochaine d'une véritable «Charte des droits politiques du peuple québécois». Cette fois, on allait bien voir de quel bois il se chauffait.

Très vite, l'opération a cependant dégénéré en une pitoyable séance de marchandage avec l'opposition libérale, qui n'y a vu qu'une autre «astuce» péquiste pour relancer la souveraineté. Le gouvernement a eu beau réécrire son projet, rien n'a pu amadouer les libéraux, qui ont tous voté contre en décembre 2000. Un véritable fiasco.

**Stephen Harper est le père spirituel de la Loi sur la clarté**

Pire encore, la population a assisté à ce triste spectacle dans la plus totale indifférence. Il ne faut pas abuser de l'apocalypse. Les crises d'indignation de M. Bouchard avaient été trop nombreuses pour qu'on s'en émeuve encore. Même à Ottawa, où plusieurs craignaient que la Loi sur la clarté ne ranime la flamme souverainiste, on n'en était pas revenu de la voir passer comme une lettre à la poste.

Le gouvernement Harper a surpris tout le monde la semaine dernière en s'associant à la contestation de la loi 99 devant les tribunaux, près de treize ans après son adoption. Bien entendu, devant cette «attaque frontale et sournoise» le gouvernement Marois s'est empressé de remonter aux barricades, mais il risque de s'y retrouver aussi seul que celui de M. Bouchard.

Sur le fond du litige, il n'y a pas à se surprendre de la position de Stephen Harper, qui est le père spirituel de la Loi sur la clarté. Dès le 20 octobre 1996, soit plus de trois ans avant l'initiative de M. Dion, il avait présenté aux Communes le projet de loi C-341 intitulé «Loi déterminant les conditions auxquelles un référendum sur la séparation du Québec du reste du Canada doit satisfaire pour être considéré comme l'expression véritable de la volonté de la population du Québec».

En dévoilant le pot aux roses dans son blogue du magazine *Maclean's* vendredi dernier, le collègue Paul Wells a expliqué que le journaliste militant Bill Johnson, qui est également le biographe de Stephen Harper, implorait depuis un bon moment le premier ministre de se joindre à la contestation lancée en 2002 par l'ancien chef du Parti Égalité, Keith Henderson, mais que M. Harper ne voyait pas l'intérêt de s'associer à une cause qui semblait laisser les médias indifférents.

Il faut reconnaître la ténacité de M. Henderson et de son éternel acolyte, Brent Tyler, qui ont réussi à faire en sorte que la Cour supérieure accepte de se saisir de l'affaire, onze ans après s'y être refusée une première fois. Dès lors, Ottawa pouvait difficilement refuser de s'associer à la défense de la loi qui est sans doute la plus populaire au Canada anglais, après la Charte de Pierre Elliott Trudeau.

Historiquement, c'est le Parti libéral qui a toujours été perçu comme le champion de l'unité canadienne. L'occasion est belle de couper l'herbe sous le pied de Justin Trudeau. Cela embarrasse visiblement la poignée de conservateurs qui ont survécu à la vague orange de mai 2011, mais le NPD risque de l'être plus encore.

Le dernier sondage Léger Marketing-*Le Devoir* l'indiquait clairement : avec la protection de la langue française, la défense des intérêts du Québec face à Ottawa est le seul domaine où le PQ donne satisfaction à la population. Durant la campagne électorale, la dernière initiative fédérale lui évitera de devoir mettre tous ses œufs dans le panier de la Charte des valeurs québécoises.

C'est plus délicat pour le PLQ. Philippe Couillard, qui ne manque aucune occasion de réitérer son attachement au Canada, n'a pas voulu condamner trop féroce le geste d'Ottawa, disant simplement qu'il n'apportait «rien de particulièrement utile ou constructif».

Cette position mi-chair, mi-poisson n'a rien d'étonnant. Les libéraux ont toujours eu du mal à traduire leurs bonnes intentions en gestes concrets. En 1977, ils étaient en principe favorables à la protection du français, mais contre la loi 101. En 2000, ils étaient en faveur du droit à l'autodétermination, mais contre la loi 99. Ils se disent aujourd'hui favorables à la laïcité, mais ils s'opposent à toute limitation du port de signes religieux. On finirait par croire à de la duplicité.

mdavid@ledevoir.com

LE DEVOIR DE DÉBATTRE

## Charte: Khadir et Benhabib croisent le fer

ISABELLE PORTER

à Québec

Le débat organisé par *Le Devoir* sur le projet de Charte des valeurs québécoises a mis en évidence des points de vue parfois tranchés lundi soir à Québec. Alors qu'Amir Khadir y voit un moyen disproportionné qui risque de nuire à ses propres fins, Djemila Benhabib a dressé un portrait plus alarmiste de la menace de l'intégrisme.

«Je vois de plus en plus de voiles islamiques. Ça ne me dit rien de bon pour la démocratie», a lancé M<sup>me</sup> Benhabib. Et d'ajouter que cela entraînerait notamment plus de «femmes bâillonnées», de «journalistes assassinés». Un tonnerre d'applaudissements a accueilli ce commentaire, l'un des plus imposants de la soirée.

Or pour Amir Khadir, on risque de nuire à l'intégration en agissant de façon trop agressive. «Personne ne relate un tel état de choses», a-t-il dit à propos de la prétendue multiplication des accommodements. «Il n'y a pas de loup dans la bergerie.» La salle semblait partagée puisque les commentaires de M. Khadir ont eux aussi été souvent chaudement applaudis.

Échanges passionnés

La Chapelle de l'Amérique française était pleine pour ce débat où on posait la question «Une Charte des valeurs québécoises, une nécessité?». À la fin, les participants étaient nombreux à faire la queue pour poser des questions aux invités. Les échanges étaient souvent passionnés. A un certain moment, un homme a dû être rappelé à l'ordre parce qu'il avait crié en s'adressant à M. Khadir.

Ce dernier a donné les exemples de la laïcité «carrée» à la turque et du voile obligatoire en

## 38 congrégations s'expriment

Des congrégations religieuses tiennent à rectifier certains faits souvent entendus, ces dernières semaines, dans le débat sur la Charte des valeurs québécoises. Trentehuit congrégations rappellent que, dans l'histoire du Québec, les religieux n'ont jamais été contraints de retirer leurs habits, contrairement à ce qui a été dit, et qu'ils les ont plutôt délaissés «sans y être obligés par l'État ou par qui que ce soit d'autre». Ces communautés estiment que le gouvernement Marois ne devrait donc pas obliger les fonctionnaires de l'État, surtout dans les garderies et les établissements d'enseignement, à retirer leurs signes religieux. Elles craignent particulièrement que les femmes immigrantes se retrouvent sans emploi alors que leur intégration est nécessaire dans la société.

*Le Devoir*

Iran, pour s'en prendre aux moyens trop musclés. «Chaque fois qu'on impose quelque chose aux personnes, malheureusement, ça produit l'effet inverse que [celui qui est] recherché.»

Il s'agissait du 3<sup>e</sup> événement de la série *Le Devoir* de débattre. Comme la dernière fois, l'événement avait lieu à la Chapelle de l'Amérique française. Étant donné le sujet abordé cette fois-ci, cet ancien lieu de culte conférait à la soirée quelque chose de particulier.

«Il y a du monde à la messe!», a blagué d'entrée de jeu l'animatrice Antoine Robitaille. Dès

le départ, il a demandé si le Parti québécois avait lancé ce débat «à des fins électoralistes». À cela, M<sup>me</sup> Benhabib a répondu que ce débat avait cours «partout dans le monde» et que c'était «normal».

À des fins électoralistes?

M. Khadir ne croit pas que le PQ ait lancé ce débat «uniquement à des fins électoralistes», mais il s'est notamment demandé pourquoi il n'avait pas lancé le débat sur la Charte tout de suite après avoir été élu.

Tout en se disant favorable au principe de laïcité, le député de Mercier a concentré ses commentaires sur les moyens pris et leur impact. «Malgré quelques dérapages [...], le débat s'est déroulé de façon assez raisonnable», a-t-il noté au départ. Mais plus tard, il a interpellé les indépendantistes dans la salle pour leur dire qu'ils risquaient actuellement de perdre une partie de leurs sympathisants immigrés avec ce débat.

M<sup>me</sup> Benhabib a quant à elle donné beaucoup d'exemples étrangers, évoquant tantôt la situation en France, tantôt l'histoire de Salman Rushdie ou encore ses souvenirs d'adolescence en Algérie. Elle a raconté avoir été «déstabilisée» à 13 ans quand sa professeure de mathématiques avait commencé à porter le voile.

«Pour ma part, elle était en porte-à-faux avec la matière qu'elle enseignait, un domaine de rationalité», a-t-elle raconté. Pour M<sup>me</sup> Benhabib, «la question qu'il faut se poser», c'est pourquoi, dans le passé, les femmes ont arrêté de porter le voile et pourquoi elles ont recommencé à le porter depuis les années 1990.

*Le Devoir*



## Un partenariat pour les maladies génétiques

Un nouveau partenariat a été conclu entre Génome Québec et le Centre hospitalier Sainte-Justine qui permettra des recherches plus poussées touchant les maladies génétiques. On s'y intéressera non seulement au diagnostic, mais aussi à ce que le monde médical décrit comme l'avenir de la médecine clinique, à savoir les traitements personnalisés, adaptés à chacun. L'annonce a été faite en présence de la première ministre du Québec, Pauline Marois, du ministre de la Santé, Réjean Hébert, et des représentants de Génome Québec, du CHU Sainte-Justine et de chercheurs, lundi à Montréal. Ce partenariat ne nécessite pas d'investissement financier en soi; il permettra de conjuguer les efforts des chercheurs et des cliniciens afin de mieux comprendre certaines maladies rares et de mieux traiter des maladies génétiques en permettant d'obtenir plus rapidement un portrait génomique d'un enfant malade. Le traitement pourra ensuite être personnalisé à partir des informations génétiques obtenues.

PHOTO ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

## Soins palliatifs: les besoins sont en voie d'être comblés, dit Hivon

AMÉLIE  
DAOUST-BOISVERT

Québec est près d'atteindre sa cible d'un lit de soins palliatifs par tranche de 10000 habitants grâce aux sommes investies plus tôt cette année.

En entrevue avec *Le Devoir*, la ministre déléguée aux Services sociaux, Véronique Hivon, a dit avoir bon espoir de combler les besoins à 100% d'ici le 31 mars 2015, soit un an avant son objectif initial. Le projet de loi 52, s'il est adopté, garantit l'accès aux soins palliatifs pour tous les patients: Québec doit donc bouger pour pallier les lacunes dans le réseau, ont remarqué plusieurs intervenants lors de la commission parlementaire sur le sujet.

La ministre confirme que 791 des 806 lits nécessaires seront financés d'ici au 31 mars prochain. C'est-à-dire qu'en 2013-2014, 47 nouveaux lits auront été ouverts. Parmi eux, 24 sont en maison de soins palliatifs, 16 en CHSLD et 7 en hôpital.

La ministre affirme atteindre

«98%» de sa cible d'un lit par tranche de 10000 habitants avec ces résultats découlant d'un investissement de 15 millions annoncé plus tôt cette année. Mais elle concède qu'en réalité, la cible est plutôt atteinte à 92%, car certaines régions ont plus de lits

que la cible, alors que d'autres sont toujours en déficit. Selon la ministre, il faudra ouvrir 60 autres lits d'ici au 31 mars 2015, un objectif réalisable, affirme-t-elle.

15 millions

Sur les 15 millions investis, 4 ont servi à rehausser les soins en institution, comme les maisons de fin de vie ou les CHSLD. L'argent permet également de rehausser de 60000 à 68000 \$ le financement de chacune de ces places dans les 29 maisons de fin de vie.

Véronique Hivon refuse de s'avancer sur les sommes qui devront être dégagées à même le prochain budget pour atteindre ses objectifs. Elle ajoute

que, «avec 15 millions, nous avons fait la moitié du chemin en termes de lits dédiés et intensifiés l'offre à domicile». Les résultats des 11 millions investis à domicile ne sont pas encore connus.

Alors que mardi l'Assemblée nationale se penchera sur l'adoption de principe du projet de loi 52 sur les soins de fin de vie, Véronique Hivon estime que les résultats obtenus en quelques mois démontent certaines critiques qui croient qu'on ne peut permettre l'aide médicale à mourir tant que les soins palliatifs ne sont pas accessibles. «Des opposants [au projet de loi 52] avancent des chiffres qui laissent croire que seulement 20 ou 30% des gens ont accès aux soins palliatifs, alors que nous sommes près d'une atteinte de 100% de nos objectifs. Ça remet les choses en perspective», affirme la ministre.

les soins palliatifs ne sont pas accessibles. «Des opposants [au projet de loi 52] avancent des chiffres qui laissent croire que seulement 20 ou 30% des gens ont accès aux soins palliatifs, alors que nous sommes près d'une atteinte de 100% de nos objectifs. Ça remet les choses en perspective», affirme la ministre.

*Le Devoir*

RUMEURS D'ÉLECTIONS

La lutte se fera  
entre le PLQ et le  
PQ, prédit Couillard

JOCELYNE RICHER

à Québec

Le choix des Québécois se fera entre le Parti libéral du Québec (PLQ) et le Parti québécois (PQ) lors du prochain scrutin, selon le chef libéral Philippe Couillard, qui semble ignorer la présence dans le décor de la Coalition avenir Québec (CAQ).

Il n'y a que «deux grandes formations politiques au Québec en termes d'importance, de taille», c'est le Parti québécois et le Parti libéral, a jugé M. Couillard, lundi, en marge d'une réunion spéciale de deux jours de ses députés en prévision du possible déclenchement d'élections cet automne.

La solution de rechange au gouvernement Marois sera donc incarnée par le PLQ lors du prochain scrutin, selon M. Couillard, qui ne semble pas envisager une lutte à trois avec la CAQ de François Legault, qui peine à faire bonne figure dans les derniers sondages. «Il est clair que la véritable alternative de gouvernement au Québec, c'est le Parti libéral du Québec. Je pense que c'est très clair pour tous», selon celui qui mise sur le ralliement des électeurs mécontents vers le PLQ.

«Les gens nous disent: on voit que le vote important de la prochaine élection, c'est la décision de rallier tous ceux et celles qui veulent changer de gouvernement vers le Parti libéral du Québec», a-t-il ajouté.

Durant son point de presse, la seule allusion faite par M. Couillard à M. Legault a été pour dire que, sous sa gouverne, le PLQ avait revu son programme en consultant sa base, dans toutes les régions du Québec, non pas en écrivant un livre, «en vase clos» seul dans sa maison. M. Legault a fait paraître ce lundi un livre, *Cap sur un Québec gagnant*, décrivant son projet de promotion d'une «Silicon Valley» québécoise, autour de la mise en valeur économique de la vallée du Saint-Laurent. Ce projet, axé sur la technologie et l'innovation, sera au cœur de son programme électoral.

Qualifiant le chef libéral de «très arrogant», le député caquiste Gérard Deltell est venu à la défense de son chef pour dire qu'il était faux de prétendre que M. Legault avait travaillé en vase clos. Il dit qu'il a mené des consultations auprès des membres au cours d'une tournée en régions.

*La Presse canadienne*

Le débat sur la Charte a nui  
à la CAQ, affirme Legault

Le chef de la CAQ, François Legault, a reconnu lundi que la polarisation du débat sur la Charte des valeurs avait nui à son parti, qui propose de trancher la poire en deux en matière de laïcité de l'État. Lors d'une entrevue, M. Legault a observé que le gouvernement du Parti québécois a réussi à faire des gains en présentant ses propositions en matière de laïcité de l'État, qui visent notamment une interdiction des signes religieux dans la fonction publique. «C'est certain que, pendant que ça se passe, depuis quelques semaines, la polarisation fait que lorsqu'on est pour la Charte, on vote pour le Parti québécois, et quand on est contre, on vote pour le Parti libéral, a-t-il dit. Donc ça a un impact négatif, mais très temporaire sur les appuis.»

*Le Devoir*

## ACTUALITÉS

# Les scientifiques fédéraux craignent leurs maîtres politiques

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Les scientifiques de la fonction publique fédérale estiment qu'ils sont muselés par leurs maîtres politiques, au point de devoir régulièrement modifier des informations dans leurs rapports pour des raisons non scientifiques.

C'est la conclusion à laquelle arrive un vaste sondage Environics commandé par l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada auprès des quelque 15 000 scientifiques syndiqués qu'il représente. Un peu plus de 4000 fonctionnaires de 40 ministères et organismes fédéraux y ont répondu.

Les scientifiques ont indiqué qu'ils se font demander de manière régulière de modifier ou d'exclure des informations de leurs documents pour des raisons non scientifiques. Ces demandes sont parvenues certes de leurs supérieurs, mais aussi de lobbyistes et même de membres du personnel politique. Par exemple, 18% des 651 répondants travaillant à Santé Canada ont affirmé s'être fait demander d'exclure des informations par l'entourage du ministre.

De manière inquiétante, un scientifique sur deux dit être au courant de cas où la santé et la sécurité des gens ou la durabilité de l'environnement sont compromises à cause d'ingérence politique dans les travaux scientifiques (50%) ou de cas où un ministre a supprimé des informations ou refusé de les publier et que cela a mené à une impression publique incomplète, inexacte ou trompeuse de la situation (49%). Ils sont 49% à penser que s'ils détenaient des preuves qu'une action ministérielle nuira à l'intérêt public et en alertaient leur ministre, ils feraient l'objet de représailles.

## Mauvaise mine

Le moral est particulièrement mauvais à Environnement Canada, où 63% des 670 répondants ont affirmé que le ministère n'incorpore pas la meilleure science à propos des changements climatiques dans ses politiques et ses prises de décision! Seulement 35% des chercheurs estiment dans ce ministère que les médias qui posent des questions reçoivent «des renseignements exacts et scientifiquement défendables».

«Les scientifiques vivent dans un climat de peur», estime le président de l'Institut, Gary Corbett. «C'est un coup de froid provoqué par les politiques gouvernementales qui ne servent les intérêts de personne.»

Mais ce sondage est-il fiable? Est-il possible que seuls les plus insatisfaits se soient donné la peine d'y répondre? Derek Leebosh, le vice-président d'Environics, ne pense pas que ce soit le cas. «Lorsque nous faisons des sondages auprès de nos membres, un taux de réponse de 26% est considéré comme très élevé», dit-il. Il rappelle que les sondages politiques interrogent généralement à peine 1000 personnes et qu'on estime qu'ils reflètent adéquatement l'opinion d'environ 20 millions d'adultes...

Le Devoir



La tragédie de juillet dernier à Lac-Mégantic a fait 47 victimes.

## LAC-MÉGANTIC

# Une « défaillance réglementaire » en cause, selon une étude

ALEXANDRE SHIELDS

En misant sur la déréglementation dans l'industrie ferroviaire malgré la hausse fulgurante des quantités de pétrole transporté à travers le pays, le gouvernement canadien a largement contribué à créer un scénario qui nous condamne à appréhender la répétition des catastrophes. C'est ce qu'affirme le Centre canadien des politiques alternatives (CCPA) dans une étude dont *Le Devoir* a obtenu copie.

Après avoir analysé la tragédie qui a frappé Lac-Mégantic l'été dernier, le directeur du CCPA, Bruce Campbell, se dit convaincu que le déraillement et l'explosion du convoi pétrolier ont été provoqués par la «négligence» des entreprises impliquées, mais surtout par la «défaillance réglementaire» tolérée à Ottawa. Le pire, selon lui, c'est que les choses ne semblent pas être en voie de changer. «Malgré les accidents récents, on ne voit pas de changements fondamentaux dans la réglementation. Le risque est donc bien réel que ça continue», a-t-il expliqué lundi.

M. Campbell estime pourtant que le gouvernement fédéral devrait se livrer à un véritable examen de conscience, puisqu'il est en partie responsable de cette situation, qui présente des risques environnementaux et pour la sécurité publique.

# 275 000

Nombre de barils de pétrole qui transitent chaque jour sur les rails du Canada

Il est selon lui évident qu'Ottawa n'assure pas une surveillance adéquate de l'industrie ferroviaire. «A Transports Canada, il n'y a que 35 inspecteurs, l'équivalent d'un seul pour 4000 wagons-citernes transportés en 2013. En 2009, au début du boom de transport de pétrole par rail, on comptait un inspecteur pour 14 wagons-citernes», souligne Bruce Campbell dans l'étude intitulée *La tragédie de Lac-Mégantic: quand cesseront-ils de se renvoyer la balle?*. Le document doit être publié mardi.

## Budget restreint

L'étude établit également que le gouvernement a réduit le budget de la sécurité ferroviaire «de 19% de 2010 à 2014». Quant au budget de la division du transport des marchandises dangereuses au sein de Transports Canada, il est demeuré «très restreint» selon le CCPA, soit «13 millions de dollars pour couvrir tous les modes de transport».

Or, au cours de cette période, le nombre de wagons chargés de pétrole circulant au Canada

est passé de 500 à 140 000. Selon les données du CCPA, près de 275 000 barils par jour transitent sur les rails du pays. Un chiffre qui devrait doubler au cours des prochaines années.

Pressées de répondre aux demandes grandissantes de transport de pétrole brut, les entreprises ont su exploiter les «trous» dans la réglementation, estime M. Campbell. Elles sont aussi très actives auprès du gouvernement fédéral. Le directeur du CCPA a dit avoir recensé plus de 700 interventions de lobbyistes au cours des dernières années. «Ce qu'elles disent lorsqu'elles vont à Ottawa, c'est que la réglementation est suffisante pour garantir la sécurité et qu'il n'y a aucun besoin de la bonifier. Les dirigeants ont développé une véritable aversion contre toute réglementation qui pourrait affecter leur structure de coûts d'opérations.»

Selon les conclusions de M. Campbell, le fédéral doit revoir en profondeur la réglementation actuelle et tourner le dos à toute forme d'«autorégulation» par l'industrie. Il juge qu'il pourrait être judicieux de lancer une Commission royale d'enquête pour étudier la question.

Le Devoir

**Lire aussi** | Un autre déraillement. Un éditorial de Jean-Robert Sansfaçon. Page A 6

## CRISE CLIMATIQUE

# Les ours polaires se portent bien, assure Aglukkaq

ALEXANDRE SHIELDS

Même si l'ours blanc est désigné «espèce préoccupante» sur la liste canadienne des espèces en péril, la ministre de l'Environnement, Leona Aglukkaq, ne s'inquiète pas pour la population. Selon elle, l'espèce se porterait en fait plutôt bien.

«Souvent, les scientifiques jettent leur dévolu sur la faune et la flore du Nord pour démontrer que le changement climatique est en marche et que les ours polaires vont disparaître et je ne sais quoi, a-t-elle affirmé au *Globe and Mail*. Mais les gens sur le terrain vous diront que la population d'ours polaires est en bonne santé. Vous savez, dans ces régions, elle a en fait augmenté.»

«Mon frère est un chasseur qui vous dira que la population d'ours a augmenté et que les scientifiques ont tort», a ajouté la ministre conservatrice à la veille de la première rencontre du Conseil de l'Arctique depuis que le Canada en a pris la présidence, en mai. Le gouvernement entend d'ailleurs profiter de sa position pour «stimuler le développement économique» de cette région de plus en plus fragilisée par les changements climatiques.

Le Canada a par ailleurs refusé en mars dernier d'appuyer une proposition internationale qui aurait permis d'interdire le commerce des ours polaires et des produits dérivés de cette espèce.

## Risque d'extinction

L'ours polaire figure parmi les victimes probables des effets des bouleversements du climat dans l'Arctique. Selon les données du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, l'espèce sera confrontée à «un haut risque d'extinction» d'ici quelques décennies. Elle est déjà considérée depuis 2011 comme une «espèce préoccupante» au sens de la Loi canadienne sur les espèces en péril.

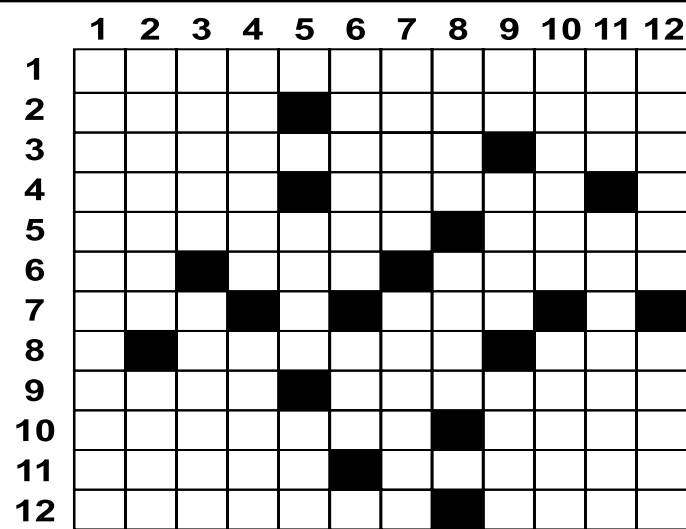
Les données sur les taux de survie et de reproduction laissent penser qu'au moins 4 des 13 sous-populations «connaissent probablement un déclin à l'heure actuelle», selon la fiche de l'espèce disponible au Registre public des espèces en péril. «Bien qu'il y ait des incertitudes quant à l'impact global des changements climatiques sur la répartition et le nombre d'individus de l'espèce, il existe d'importantes préoccupations relativement à l'avenir de l'espèce au Canada», précise-t-on. La population canadienne d'ours blancs est estimée à 15 500 individus.

Devant le risque de disparition accélérée, certains experts proposent déjà d'envisager de distribuer des phoques prêts à manger aux ours dans la nature ou de les parquer dans des centres animaliers durant l'été. En dernier recours, les zoos pourraient bien devenir leur dernier refuge. On pourrait ainsi protéger une petite partie du bagage génétique de l'espèce, mais dans un cadre totalement artificiel.

«Pour aider l'Arctique et protéger l'ours polaire, il faut empêcher l'exploitation pétrolière en Arctique et réduire drastiquement les émissions de CO<sub>2</sub>, mais le gouvernement Harper s'y refuse», a fait valoir lundi Patrick Bonin, de Greenpeace Canada.

Le Devoir

## MOTS CROISÉS



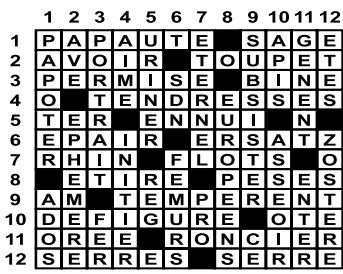
2385

### HORIZONTALEMENT

- Ensemble des acquisitions des sociétés humaines.
- Père de l'aviation - Rouge violacé.
- Femme qui allaite des enfants en bas âge - Qualifie un chemin.
- Gros noyau - Moment soulageant.
- Placée - Valait en moyenne 52 ares.
- Béryllium - Commandait le Sud - Petite fleur.
- Résine malodorante - Ornement.
- Dénuement - Style de jazz.
- En outre - Artiste.
- Très faible quantité - Qui s'oppose à.
- Changer de poste - État d'Afrique.
- Alcaloïde toxique - Arbre africain.

### VERTICALEMENT

- Convenables - Adjectif indéfini.
- Ont perdu une moitié - Agitation populaire.
- Imaginaire - Conçu contre la pluie.
- Piège à oiseaux - Aboisement.
- Copiée - Ancien nom de Tokyo.
- Cérémonie religieuse - Donne beaucoup de jus.
- Plus jeune - Puits naturel.
- Double règle - Boue - En santé.
- Ignoble - Caisson de transport.
- Déduit - Craindre vivement.
- Conter - Supplée.



2384

SOLUTION DU DERNIER

## COMMISSION MÉNARD

# Manifester peut inclure le blocage de ponts, dit Amnistie

«Exiger dans un règlement de ne pas bloquer un pont, ce serait une entrave à la liberté de manifester», a indiqué lundi matin Béatrice Vaugrande, présidente d'Amnistie internationale section Canada francophone, devant la commission Ménard sur les événements du printemps 2012. Une manifestation, malheureusement oui, ça dérange, a-t-elle souligné. En plus de plaider pour une commission d'enquête publique et indépendante, Amnistie a dénoncé des règlements comme P6 et les arrestations de masse de la police, qui ont bafoyé le droit de manifester garanti par certaines grandes conventions internationales des droits de la personne, en dissuadant nombre de gens de prendre la rue.

La commission, qui reprenait lundi ses audiences, a également entendu Dominique Dion, un restaurateur sympathique aux «carrés rouges» et deux étudiants du Cégep de Rimouski. Son président, Serge Ménard, a laissé entendre qu'il serait impossible de remplir la mission que le gouvernement Marois lui a confiée étant donné l'ampleur de la tâche. Une version longue de ce texte est disponible à [LeDevoir.com](http://LeDevoir.com)

Le Devoir

## Le BQ présente son candidat dans Bourassa

Le Bloc québécois présente la candidature de Daniel Duranleau pour occuper le siège vacant dans la circonscription fédérale de Bourassa. Depuis un an, le chef Daniel Paillé a rencontré plusieurs candidats avant d'arrêter son choix sur M. Duranleau, qui a été auparavant président de la CSDM.

Une élection partielle est prévue le 25 novembre prochain dans la circonscription de Bourassa alors que Denis Coderre a quitté son poste de député libéral pour se lancer dans la course à la mairie de Montréal. Daniel Duranleau affrontera Stéphane Moraille, du NPD, et Emmanuel Dubourg, qui défendra les couleurs du Parti libéral du Canada.

Le Devoir

## Le prix Samuel de Champlain à Rémillard et Bideau

L'ancien ministre libéral Gil Rémillard et le fondateur du Centre Jacques Cartier à Lyon, Alain Bideau, sont les lauréats du 17<sup>e</sup> prix Samuel de Champlain. L'Institut France-Canada remet ce prix annuellement à deux personnalités, de chaque côté de l'Atlantique, pour souligner leur apport au développement des relations entre les deux pays. Gil Rémillard a été honoré pour l'ensemble de sa carrière notamment pour avoir fondé le Fo-

rum économique international des Amériques et pour avoir piloté pour le Québec les négociations préalables à l'accord du lac Meech en 1987.

Le Devoir

## DÉRAILLEMENT

# Alberta: les évacués devront patienter

Stony Plain — Il est trop tôt pour que les résidents de Gainford évacués depuis samedi en raison du déraillement d'un convoi pétrolier regagnent leur demeure, a affirmé lundi un porte-parole du Canadien National. La compagnie ferroviaire espérait que l'incendie serait maîtrisé dimanche, annulant les risques d'explosion du gaz propane contenu dans certains wagons-citernes, rapporte Warren Chandler. Mais une certaine quantité de propane n'avait pas encore brûlé lundi. Tôt samedi matin, 13 wagons d'un convoi transportant du pétrole et des gaz de pétrole liquéfiés ont déraillé. Personne n'a été blessé malgré deux explosions.

La Presse canadienne

## PROMOTION de La Rentrée! Petites annonces

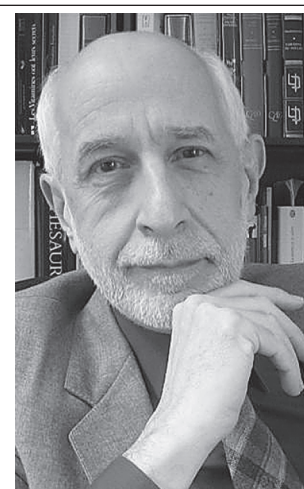
Du samedi au samedi (7 parutions)  
3 lignes  
1 semaine 50\$  
4 semaines 100\$

[Petitesannonces@ledevoir.com](mailto:Petitesannonces@ledevoir.com)  
ou 514-986-3322

Offre valable jusqu'au 31 octobre 2013



# LE DEVOIR



## Congédié?

Voyez

# François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545



**porter**  
raffinée sur toute la ligne

# Notre 7<sup>e</sup> anniversaire porte chance. Profitez de rabais à partir de 137 \$\*.

Depuis 7 ans, Porter vous fait revivre les beaux jours du voyage. Le chiffre 7 porte chance. Profitez de nos rabais au départ de Montréal. Réservez d'ici le 24 octobre. C'est jeudi ! Faites vite ! On n'a pas tous les jours 7 ans.



**SOLDE**



HALIFAX • MONCTON • MONT TREMBLANT • MONTRÉAL • OTTAWA • QUÉBEC CITY  
SAULT STE. MARIE • ST. JOHN'S • SUDBURY • THUNDER BAY • TIMMINS • TORONTO • WINDSOR  
BOSTON • VERMONT • CHICAGO • MYRTLE BEACH • NEW YORK • WASHINGTON DC

[flyporter.com](http://flyporter.com)

\*C'est bien ça, notre anniversaire, c'est le 23 octobre. Une grosse affaire pour nous. Une bonne affaire pour vous. Le tarif aller simple de 137 \$ sont en vigueur au départ de Montréal à Toronto. D'autres tarifs sont en vigueur pour les autres destinations. Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 24 octobre 2013. Voyagez d'ici le 15 décembre 2013. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Les tarifs annoncés sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur [flyporter.com](http://flyporter.com). Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour un deuxième sur les vols à destination ou en provenance des É.-U., des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage sur les vols au Canada et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à [flyporter.com](http://flyporter.com). En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

# ÉDITORIAL

## TRANSPORT

### Un autre déraillement

Depuis un mois, trois convois du CN transportant des produits dangereux ont déraillé. Samedi dernier, l'explosion de citernes contenant du propane a forcé l'évacuation de 126 personnes dans la région d'Edmonton. À Ottawa, la ministre Lisa Raitt répète que 99,9% des convois arrivent à destination. Heureusement! Mais compte tenu de l'augmentation exponentielle du transport de pétrole par train, l'argument ne suffit plus.



elon le CN, les voies et le convoi en cause dans l'accident survenu samedi dernier avaient fait l'objet de vérifications exhaustives au cours des jours précédents. Alors, comment expliquer l'accident? On ne sait pas encore. Ce qu'on sait, par contre, c'est qu'il a bel et bien eu lieu et que les personnes évacuées n'ont pas encore pu réintégrer leur propriété.

Dans le discours du Trône prononcé la semaine dernière, le gouvernement Harper s'est engagé à ce que «les expéditeurs et les compagnies de chemin de fer contractent une assurance additionnelle afin de pouvoir répondre de leurs actes» et que «des mesures ciblées soient prises pour rendre le transport des marchandises dangereuses plus sécuritaire».

La question des assurances est apparue au grand jour quand on a appris que la police détenue par la MMA n'était que de 25 millions de dollars pour couvrir des réclamations qui pourraient atteindre le milliard de dollars à Lac-Mégantic. Si pour le CN et le CP la couverture d'assurances ne pose pas problème, elle est cruciale pour les petites compagnies qui n'ont pas les moyens de verser des millions annuellement pour protéger les victimes d'accidents.

A l'époque où Ottawa a autorisé, voire obligé les deux grands à vendre les sections les moins rentables de leur réseau au lieu de les fermer, le train ne présentait pas autant de risques qu'aujourd'hui pour les personnes et leur environnement. Pour protéger le public

de façon adéquate, ne faudrait-il pas mutualiser la couverture d'assurance et faire participer les entreprises au prorata du volume de produits dangereux transportés?

Par ailleurs, Ottawa doit préciser la responsabilité des propriétaires de la marchandise transportée. Dans le cas de Lac-Mégantic, on sait maintenant que le pétrole appartenant à la firme américaine World Fuel Service était beaucoup plus explosif que le brut habituel, mais qu'il n'était pas classé comme tel ni chargé à bord de wagons-citernes de dernière génération. Ces gens sont aussi responsables, et la loi doit le dire clairement.

Pour ce qui est des «mesures ciblées» auxquelles le discours du Trône fait référence sans les détailler, on connaît déjà celles qui ont été annoncées au compte-gouttes depuis l'été, dont l'obligation récente de fournir la composition exacte de la marchandise transportée. Or, il faut aller beaucoup plus loin, par exemple accélérer l'entrée en service des citernes de dernière génération, limiter le nombre de wagons contenant des produits dangereux ainsi que la vitesse des convois, et bien sûr briser la résistance des entreprises à fournir l'information nécessaire aux municipalités.

Aujourd'hui, à Ottawa, la ministre des Transports doit rencontrer les représentants des municipalités et ceux de l'industrie. Le moins que l'on soit en droit d'attendre de cette rencontre, c'est que Mme Raitt oblige les sociétés à répondre aux attentes des municipalités et qu'elle s'engage à resserrer les contrôles effectués par son propre ministère sur l'ensemble du réseau canadien.

## COUPE DU MONDE AU QATAR

### L'esclavagiste

Grâce à une enquête menée par le quotidien britannique *The Guardian*, le monde a appris il y a quelques semaines que les conditions de travail imposées par les entrepreneurs du Qatar aux migrants du Népal et de l'Inde logeaient à l'enseigne de l'esclavagisme. Dans les jours suivant la publication de ces articles, les autorités de cet émirat avaient promis une mise en bière des méthodes qui ont tué des centaines d'ouvriers depuis l'amorce de la construction des installations et stades où se déroulera la Coupe du monde de soccer 2022. Aucun geste propre à décourager les patrons du macabre n'ayant été fait, on peut reprendre et répéter le constat de la Confédération syndicale internationale (CSI): «Le Qatar est un État esclavagiste.»

Selon un reportage effectué par un journaliste du *Monde* dans le but justement de voir si les responsables qataris avaient traduit dans les faits leurs engagements, les cadences de travail sont encore et toujours «infernales», les logis appartiennent toujours à la catégorie de l'infesté, les passeports sont toujours confisqués, les salaires toujours alloués avec beaucoup de retard pour retenir les travailleurs, et la pause de 11 h 30 à 15 h, pause prévue même par la loi, car à ces heures du jour le thermomètre avoisine parfois les 50 °C, reste toujours une fiction. Bref, ces Népalais et ces Indiens qui ont été escroqués par les passeurs antérieurement à leur arrivée au Qatar, sont les galériens des temps modernes.

Cet état de fait d'une brutalité inouïe est doublement révoltant. Car outre le sort réservé aux migrants, on peut très logiquement avancer que les dirigeants de la Fédération internationale de football association (FIFA) savaient pertinemment, et depuis longtemps, que le Qatar, comme toutes les nations qui lui sont voisines, traite aujourd'hui les travailleurs étrangers comme on traitait hier les travailleurs sur les chantiers des pyramides. Suffisamment de reportages écrits et télévisés ont détaillé les excès des employeurs pour que l'on commande au Qatar un cahier des charges interdisant l'observation au quotidien des postures de l'odieuse.

En montrant du doigt les travers du Qatar, Michel Platini, patron de l'Union européenne de football association (UEFA), a visé du coup, mais indirectement, Joseph Blatter, président de la FIFA, dont la réputation sent le soufre. Cela rappelle, il faut espérer qu'une véritable campagne préconisant le boycottage de la Coupe du monde sera amorcée. Non seulement ça, mais il faut aussi espérer que celle-ci s'accompagnera de pressions marquées sur les commanditaires. Car si rien n'est fait, selon les calculs de la CSI, 4000 travailleurs auront péri d'ici le coup d'envoi de cette Coupe.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeurs adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## LETTRES

### Le carcan politique et juridique de 1982

En 1982, le système politique et le système judiciaire canadiens ont été profondément transformés, et cela, sans l'accord du Parlement québécois et sans l'accord du peuple québécois. En effet, le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau a imposé une Constitution canadienne qui enlève aux Parlements canadiens, et au Parlement québécois en particulier, une foule de pouvoirs qui, selon la tradition britannique, relevaient d'eux.

En fait, à y réfléchir, la démocratie canadienne a alors été mise sous la tutelle de juges nommés par le seul gouvernement central, un peu comme en Iran, où la démocratie est placée sous la surveillance d'un «Conseil des gardiens de la Constitution» formé d'ayatollahs et de juristes religieux non élus.

Rappelons qu'avant 1982, selon la tradition britannique, la Cour suprême pouvait statuer en dernier recours sur la forme juridique des lois, mais pas sur le fond, cette dernière étant la prérogative des Parlements élus considérés comme souverains.

Cependant, l'introduction d'une «Charte des droits et libertés», basée sur l'idéologie politique du multiculturalisme (art. 27), et en confiant à la Cour suprême le soin d'invalider les lois des Parlements élus qui ne sont pas compatibles avec cette idéologie, c'est tout un pan des pouvoirs des élus et du peuple qui a été transféré aux juges non élus. C'est dans cette perspective que l'on peut parler au Canada d'un «gouvernement des juges», comme on parle en Iran d'un «gouvernement des ayatollahs».

Depuis 1982, la Cour suprême du Canada est de facto devenue une Cour «multiculturelle» suprême, laquelle limite grandement les prérogatives des Parlements élus et renforce les pouvoirs discrétionnaires d'une oligarchie juridique non élue.

C'est dans ce carcan politico-juridique que se trouvent enfermés aujourd'hui le gouvernement québécois et la population qui l'a élu. On comprend pourquoi, en 1982, le gouvernement du Québec et l'Assemblée nationale se sont opposés à l'unanimité à ce coup de force politique, et pourquoi, lors des élections fédérales du 4 septembre 1984, les électeurs québécois ont massivement répudié le Parti libéral du Canada, l'artisan de ce coup de force, en lui infligeant sa pire défaite depuis la confédération.

En conclusion, on peut dire que si le coup de force politique de Pierre Elliott Trudeau a été déclaré «légal» par les juges, on peut aussi dire qu'il a été démocratiquement répudié par le Parlement du Québec et par le peuple québécois.

Rodrigue Tremblay  
 Économiste et professeur émérite à l'Université de Montréal, ancien ministre  
 Le 20 octobre 2013

### Nourriture et solidarité pour mes petits-enfants

Je n'ai aucune gêne à dire que deux de mes petits-enfants, étudiants à Montréal,

se nourrissent des denrées que commerces, restaurants et marchés jettent aux poubelles.

C'est par eux que j'ai appris, bien avant le dossier d'Isabelle Paré et d'Alexandre Shields, que des épiciers arosent leurs déchets d'eau de Javel pour que les jeunes ne puissent en retirer quoi que ce soit.

C'est par eux que j'ai appris comment ils arrivent à si bien se nourrir avec ce que notre économie de surconsommation jette à la poubelle. Je salue leur audace et leur débrouillardise et celles de leurs amis «déchétariens», mais je m'inquiète pour tous ceux qui n'ont ni le cran ni l'énergie (je pense aux personnes âgées seules) de ces jeunes pour se nourrir ainsi alors que les banques alimentaires ne suffisent plus à leurs besoins.

Comme citoyens s'approvisionnant aux épiceries, si on se mettait à demander à nos épiciers ce qu'ils font de leurs surplus? Si on leur exprimait notre indignation devant le gaspillage qu'ils pratiquent trop souvent? Si on leur disait qu'on s'attend à ce qu'ils dirigent ces surplus vers les banques alimentaires au lieu de les jeter aux poubelles?

Elle n'est pas très belle, la Belle Province, en ce moment.

Ne pourrait-on pas, parmi nos «fameuses» valeurs québécoises, insérer la solidarité humaine? Le sens du partage? Le sens de l'économie que nos ancêtres pratiquaient?

Denise Thériault  
 Rimouski, le 19 octobre 2013

### Islamophobie ou le droit de critiquer l'islam?

Il faut relativiser, toujours éviter les généralisations, réfléchir avant de parler. Dire que les femmes musulmanes qui portent le voile sont des folles, comme l'a affirmé Denise Filiatrault la semaine dernière (elle s'est excusée depuis), cela représente un dérapage. Je suis agnostique, de tendance athée et, bien que j'aie de la difficulté parfois à comprendre que l'on puisse suivre à la lettre des règles dites sacrées écrites à une époque lointaine par des hommes (où la femme est réduite à une demiportion) et au nom de quelque divinité que l'on n'a «peut-être» jamais vue, je ne peux m'empêcher tout de même de dire qu'un système de croyances n'est qu'un système de croyances et non pas une folie.

Bien sûr, je préfère entendre quelqu'un parler de spiritualité plutôt que de religion: la religion impose, la spiritualité sans le «relier à» (*religio*), elle, reste personnelle. Mais le fait est qu'il y a des centaines de millions d'individus ayant un système de croyances provenant d'une des trois grandes religions dites révélées et qu'il faut vivre avec. Cela dit, quel'est-ce que l'islamophobie? Lorsqu'on croit qu'au Québec, nous sommes dès à présent menacés par l'islam et qu'il faut avoir peur des gens qui le pratiquent, jusqu'au dégoût, ça c'est de l'islamophobie.

Par contre, dire qu'au Maghreb, au Proche-Orient, au Moyen-Orient et dans

certains pays d'Asie, la charia aliène tous les jours des hommes et des femmes, c'est une constatation, pas de l'islamophobie. Mettre en lumière que la Belgique, qui a déjà deux députés islamistes farouchement en faveur de la charia, risque un jour de devenir musulmane, c'est une préoccupation, pas de l'islamophobie.

Oser critiquer le verdict des juges par trop cléments en Arabie saoudite alors qu'un père qui a violé sa fille de cinq ans, l'a torturée puis tuée se retrouve en liberté après avoir donné quelques milliers de dollars, au nom de la charia (le fameux «prix du sang»), ce n'est pas de l'islamophobie, c'est un droit. Tous les musulmans ne sont pas des «fous», comme pour les chrétiens, les juifs hassidiques, les brahmanes... Dire que tout va bien et que tout ira toujours très bien, ce n'est pas être ouvert d'esprit. C'est vivre la tête très très enfoncée dans le sable... Alors, ne voyons surtout pas l'Autre systématiquement comme un ennemi, un malade: ce serait commettre la même erreur que les pires des extrémistes. Mais restons vigilants et à l'écoute, c'est tout.

Robert Fernet  
 18 octobre 2013

### Madame Marois, j'ai peur!

À Mont-Carmel, au Bas-Saint-Laurent, me voici devant le projet d'un oléoduc. Trans-Canada veut traverser les entrailles du Québec avec le pétrole des gaz bitumineux de l'Ouest. J'entends Félix chanter «*Au secours quelqu'un, le gros voisin d'en face...*» (*L'Alouette en colère*). Mais j'ai l'impression que nous ne l'entendons pas tous.

J'ai peur quand je vois l'approche étendue de cette compagnie lors des rencontres dans les différentes villes et les villages concernés par leur trajet. Une approche de centre commercial qui tue dans l'œuf toute réflexion individuelle ou collective.

J'ai peur quand j'entends mes proches me dire qu'ils signeront parce que, de toute façon, cela passera... Cette attitude d'impuissance m'effraie. J'ai peur quand je lis les articles de journaux qui s'ensuivent...

Madame Marois, j'ai surtout peur de votre silence. Oui, il y a une consultation publique sur l'énergie. Elle écoute bien. Mais vous? De quoi se nourrit votre silence?

Le Québec s'est distingué en voulant diminuer les gaz à effet de serre. Permettre l'expansion de la production du pétrole provenant des gaz bitumineux par cet oléoduc, c'est accepter une importante augmentation des gaz à effet de serre et aussi de grands risques pour nos nappes phréatiques, pour notre population.

Madame Marois, je sais que le Québec a de grands besoins et que vous en portez courageusement le poids. Dire oui à la souveraineté c'est, aujourd'hui dire non aux intérêts de l'Ouest et de leur dieu Harper.

N'oubliez pas, vous êtes notre guide vers la souveraineté.  
 Huguette Guay  
 Mont-Carmel, le 21 octobre 2013

## IDÉES

## Je ne reconnais plus ma Commission des droits

A-t-elle perdu la mémoire, le fil de ses avis antérieurs et de son ouverture aux « forces créatrices du droit » ?

PIERRE MAROIS

Avocat à la retraite, ex-président de la Commission et ex-ministre dans les gouvernements de René Lévesque

Dans une sortie publique récente, pour faire connaître ses « Commentaires » sur le projet gouvernemental de Charte des valeurs, c'est à un énorme feu d'artifice que la Commission des droits de la personne (CDPDJ) nous a conviés. L'expression est loin d'être trop forte; les médias l'ayant aussi ainsi compris; cela ressort clairement de leurs titres et qualificatifs: «*taille en pièces*», «*Coup de masse*», etc.

Le texte même de ces « Commentaires » ainsi que les déclarations du président ont allumé ce feu d'artifice: «*Très, très radical comme projet*», il «*compromet les libertés et droits fondamentaux*», «*c'est une violation du droit*»... et j'en passe. [...] Non vraiment, je ne reconnais plus ma Commission des droits.

Il s'agit d'un document politique émanant d'un « haut lieu d'expertise », présenté sur un ton et dans une forme qui frôle le diktat de pères fondateurs d'une sorte de « Chartisme ». [...]

## Appui de la Cour suprême

En effet, au soutien de ses prétentions, la Commission va chercher l'appui de la Cour suprême (CS). Elle cite dix de ses jugements, mais [...] oublie de nous dire que dans sept d'entre eux (nombre de ces cas se sont produits dans d'autres provinces) la CS se base uniquement sur la Charte canadienne des droits!

Quant à l'égalité entre les femmes et les hommes, rien ne sert d'y revenir selon la CDPDJ, car déjà trois dispositions de la Charte québécoise y pourvoient! Ça règle le cas! [...]

Il ne faut donc pas interdire le port de signes religieux dans les fonctions publiques, para et péri-publiques. «*L'enseignement des tribunaux est limpide*». «*Le droit de manifester ses croyances religieuses est protégé par la Charte*» (dit la CDPDJ en s'appuyant sur la CS dans une décision de 1985 [...]). «*L'obligation de neutralité s'applique aux institutions de l'État, mais pas à ses agents, ces derniers ne sont tenus qu'à un devoir de réserve et d'impartialité*! Bon, alors il faudrait maintenir les voiles [...], les turbans, le kirpan (décision de la CS) et j'en passe.

... J'ai très souvent dit que notre Charte québécoise était la somme de nos valeurs de société, les droits ne faisant que les traduire en termes juridiques. Et pourtant la CDPDJ semble en faire bien peu de cas de ces valeurs fondamentales.

Bref, non seulement cette Charte des valeurs contrevient aux Chartes et serait « balayée » par les tribunaux, mais, de plus « la Cour ne serait pas davantage favorable aux positions mitoyennes mises de l'avant par la Commission Bouchard-Taylor, la CAQ et QS qui proposent d'interdire le port de signes religieux aux seuls employés de l'État investis d'un pouvoir de coerci-



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le projet d'une Charte des valeurs québécoises du ministre Bernard Drainville continue de susciter des divisions dans la population.

tion comme les juges ou les policiers », ajoute le président. Avez-vous compris?

Ma Commission a-t-elle perdu la mémoire, le fil de ses avis antérieurs et de son ouverture aux « forces créatrices du droit » ?

À cet égard, il faut relire certains paragraphes du préambule de la Charte québécoise:

— «*que tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi*»,

— «*que le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix*», et

— «*que les droits et libertés de la personne humaine sont inséparables des droits et libertés d'autrui et du bien-être général*».

Déjà ces trois paragraphes ratissent très large. Et remarquons qu'à la fin du troisième paragraphe on constate une des différences essentielles entre les chartes canadienne et québécoise. La première est centrée sur l'individu et la nôtre couvre l'individu et la société. De plus, la canadienne consacre le multiculturalisme, inacceptable pour les Québécois qui se

retrouvent dès lors minorisés dans le « melting pot » canadien.

Or les Commentaires de la CDPDJ sont bloqués sur l'individu et négligent la société québécoise, sa culture, sa révolution tranquille (non encore achevée), son évolution et ses préoccupations actuelles.

Ma Commission a-t-elle oublié son avis recommandant que les commissions scolaires cessent d'être confessionnelles en recourant, le cas échéant, à la clause dérogatoire; et cela, sans aucun cri d'alarme? Or pour la CDPDJ, utiliser cette clause serait « un geste grave » nécessitant « la plus grande circonspection » et devant répondre à « d'importantes exigences de fond et de forme ».

Ma Commission oublie-t-elle que notre Charte est muette sur la neutralité de l'État? Pourquoi ma Commission ne reprend-elle pas les choses là où elle les avait laissées en février 2005 dans son avis intitulé « Réflexion sur la portée et les limites de l'obligation d'accommodement raisonnable en matière religieuse », avis à ce point important que j'ai alors jugé nécessaire de le résumer dans un article publié le 15 juin 2005 dans *Le Devoir*.

«*Au cours de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le Québec s'est engagé dans un processus de laïcisation. Tout en étant une tendance historique forte [...], l'aspiration sociale et politique à la laïcisation comporte encore ses zones d'ombre. De quelle laïcité voulons-nous, au juste? [...] Ou encore d'une forme spécifiquement québécoise de laïcité, toujours respectueuse des chartes des droits et qu'une délibération collective approfondie permettrait de mieux définir?*»

[...] Bref, ma Commission appelait à un débat de fond initié par le gouvernement du Québec. Et voilà, c'est fait [...]. Et comme d'autres, je m'attendais à ce que ma Commission y participe en comprenant et mesurant l'état actuel des choses, en formulant des recommandations et non pas en se livrant à une véritable œuvre de démolition en règle.

## Perdre le fil

Ma Commission a perdu le fil de ses avis antérieurs. Pourtant, elle a déjà démontré qu'elle était capable, tout en remettant certaines pendules à l'heure, de participer à une œuvre fondamentale et nécessaire de construction en formulant des recommandations; elle l'a si bien fait déjà, notamment dans le cas de la récitation d'une prière en début d'assemblée publique d'un conseil municipal (CDPDJ c. Ville de Laval — mais aussi, Saguenay) et, aussi, de façon magistrale, en novembre 2003, dans son document soulignant les 25 ans de la charte québécoise des droits et libertés.

Avec ce document [...], nous avons parcouru les régions du Québec pour en mesurer l'accueil [...]. Toutes les questions soulevées dans la Charte des valeurs, et de nombreuses autres [...], y étaient traitées et toujours accompagnées de nombreuses recommandations de changement de notre Charte, dans le but de l'actualiser.

[...] Ce rappel devrait faire mieux comprendre l'appui donné à la Charte des valeurs par l'ex-juge de la Cour suprême Claire L'Heureux Dubé et l'ex-juge en chef de la Cour du Québec Huguette Saint-Louis, deux juristes sensibles à l'évolution des choses et des mentalités, conscientes des nouvelles réalités et très rigoureuses [...].

L'heure du changement a sonné. Ce n'est plus le temps de faire le jeu des ultras, des « statuquoistes ». Oui, nous vivons dans une société qui s'est donné un cadre juridique; oui, ces droits, libertés et obligations (parents pauvres du discours public, y compris ma Commission) doivent être respectés et, le cas échéant, sanctionnés. Mais ce n'est là une raison pour rester campé étroitement sur son quant-à-soi, car, attention, un courant froid venu du sud et qui s'est répandu jusque chez nous, accompagné d'un autre courant, intégriste celui-là, les deux faisant bon ménage, mettent en péril des acquis si péniblement gagnés et qui méritent respect, défense et promotion mais aussi une mise à jour.

L'enjeu est si important à mon point de vue que j'ai cru nécessaire, après six ans de silence sur ces questions, de sortir de ma retraite pour le dire haut et fort: «*J'APPUIE LE PROJET DE CHARTE DES VALEURS.*»

## L'histoire politique plus nécessaire que jamais

Trop d'historiens, terrés dans leur tour d'ivoire, se contentent d'écrire dans des revues scientifiques qu'eux seuls lisent

MICHEL SARRA-BOURNET

Membre du comité de direction du Bulletin d'histoire politique

Depuis 2006, le Québec a été traversé par tant de débats au sujet de l'histoire qu'on ne peut pas s'empêcher de conclure que cette question est au cœur même de son identité.

Le nouveau programme d'histoire « nationale » de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire, les 400 ans de Québec, la commémoration de la bataille des plaines d'Abraham, la monarchie et la guerre de 1812, la transformation du Musée de la civilisation en un Musée canadien de l'histoire, l'étude du Comité du Patrimoine canadien sur l'enseignement de l'histoire dans les écoles et la décision d'Ottawa d'allouer 12 millions dans la promotion de l'histoire canadienne, le nouveau cours obligatoire d'histoire du Québec dans les cégeps, tous ces sujets ont fait couler beaucoup d'encre.

Qu'ont-ils en commun? Ils touchent à l'histoire politique. Pourquoi tant de passion? On craint l'instrumentalisation de l'histoire politique. D'où les procès d'intention de part et d'au-

tre: quiconque veut passer sous silence les grands événements politiques est accusé d'être cryptofédéraliste. Au contraire, ceux et celles qui plaident pour une histoire « nationale » du Québec sont soupçonnés de relancer la quête pour l'indépendance. Pour éviter de rouvrir des plaies encore douloureuses, de relancer de « vieilles chicanes », on plaide pour « laisser cela aux historiens », qui vont en débattre entre eux, dans des séminaires auxquels le grand public n'a pas accès.

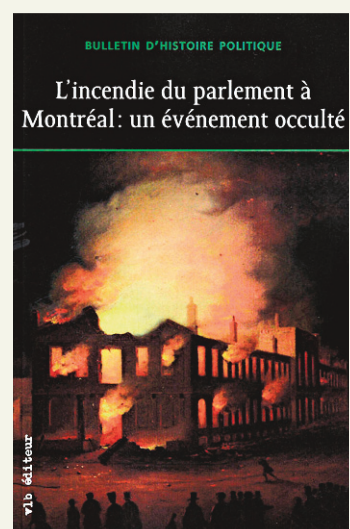
C'est ainsi qu'après la parution fracassante en avril de *La bataille de Londres* (Boréal), de Frédéric Bastien, l'historien québécois dont on a parlé le plus au cours des dernières décennies, on est rapidement passé à autre chose. Cet événement nous permettait pourtant de revenir sur certaines questions importantes: la pertinence de l'histoire politique, le rôle des historiens dans le Québec d'aujourd'hui et la place de l'histoire nationale dans nos écoles.

## 3000 « québécois »

Après avoir régné en maître avec l'histoire religieuse, l'histoire politique traditionnelle a été décriée en raison de son caractère hagiographique et su-

## LES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'une revue d'idées afin qu'ils présentent leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou dont ils traitent dans les pages du dernier numéro de leur publication. Cette semaine, un extrait de l'éditorial du dernier *Bulletin d'histoire politique* (vol. 22, n° 1). [bulletinhistoirepolitique.org](http://bulletinhistoirepolitique.org)



perficiel. Elle a ensuite été marginalisée, ici comme ailleurs, victime de l'émergence de l'histoire sociale et de l'histoire culturelle. Les historiens embauchés dans les institutions d'éducation supérieure se sont repliés sur l'étude de phénomènes larges, transversaux, communs aux sociétés occidentales, aidés en cela par la mondialisation qui les a conduits à inscrire le Québec dans une histoire-monde où l'on perd de vue ses caractéristiques particulières. Et c'est sans compter le rétrécissement de la place accordée aux études québécoises

dans toutes les disciplines et à tous les niveaux, au moment même où il y a de plus en plus de cours sur le Québec à travers le monde, et qu'on recense 3000 « québécois » répartis dans 82 pays.

On oublie que la politique (les partis), le politique (le pouvoir) et les politiques (l'État) sont des phénomènes dotés d'une logique propre et méritent d'être abordés directement. Au moment où la démocratie est en déliquescence, les Québécois ont plus que jamais besoin d'histoire politique. Même qu'ils en réclament. Mais trop d'historiens,

renforce un courant « post-national » déjà inscrit dans les tendances récentes de l'histoire savante. Or l'école ne doit pas servir uniquement à former des citoyens tolérants dans une société pluraliste, mais aussi à leur intégration dans la communauté nationale. Quel sens donner à la monarchie, à la minoration du Québec, aux batailles fédérales-provinciales, à la lutte pour le français, au modèle québécois, sans recours aux sources? Les étudiants arrivent aujourd'hui dans nos universités avec un faible degré de connaissances des phénomènes politiques. Qui, aujourd'hui, maîtrise suffisamment la question constitutionnelle pour juger adéquatement de l'importance des révélations faites par Frédéric Bastien sur les circonstances du rapatriement de la Constitution? Combien de nos concitoyens sont à même de comprendre l'ampleur de la crise que connaît actuellement notre démocratie? Redonner à l'histoire politique ses lettres de noblesse est un premier pas pour remédier à cette carence.

## Qui a peur de l'histoire politique?

Le débat des dernières années au sujet de l'enseignement de l'histoire nous apporte un élément de réponse. Beaucoup veulent que l'on continue d'enseigner une histoire nationale, celle d'une nation définie en fonction des frontières de l'État. Une histoire d'abord, mais pas uniquement, politique. D'autres au contraire craignent que l'histoire nationale ne se transforme en histoire nationaliste, qu'elle cherche des arguments pour soutenir une idéologie ou un projet politiques. Cette crainte

renforce un courant « post-national » déjà inscrit dans les tendances récentes de l'histoire savante. Or l'école ne doit pas servir uniquement à former des citoyens tolérants dans une société pluraliste, mais aussi à leur intégration dans la communauté nationale. Quel sens donner à la monarchie, à la minoration du Québec, aux batailles fédérales-provinciales, à la lutte pour le français, au modèle québécois, sans recours aux sources? Les étudiants arrivent aujourd'hui dans nos universités avec un faible degré de connaissances des phénomènes politiques. Qui, aujourd'hui, maîtrise suffisamment la question constitutionnelle pour juger adéquatement de l'importance des révélations faites par Frédéric Bastien sur les circonstances du rapatriement de la Constitution? Combien de nos concitoyens sont à même de comprendre l'ampleur de la crise que connaît actuellement notre démocratie? Redonner à l'histoire politique ses lettres de noblesse est un premier pas pour remédier à cette carence.

Des commentaires? Des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à [arobitaille@ledevoir.com](mailto:arobitaille@ledevoir.com)

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (correspondant), information générale: Marie-Andrée Chouinard (chef de division), Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société) et Jean Dion (sports); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Marco Bélair Cirino, François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); Sophie Charrier, Karl Restino-Parselli et Geneviève Tremblay (assistants); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire); Florence Ferraris (commis). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Elyse Ben M'rad, Claire Breton (superviseur), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Nathalie Jobin (par interim), Claire Paquet, Catherine Pelletier, Chantal Rainville, Susan Rooke, (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire). PRODUCTION Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (Coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (Coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Danielle Cantara, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy, Ghislaine Lafleur et Véronique Page.

## ACTUALITÉS

## COMMISSIONS

SUITE DE LA PAGE 1

L'effort sera à poursuivre pour atteindre 83% de diplomation d'ici 2020, selon l'entente avec le ministère de l'Éducation.

Comment expliquer ces bons résultats? Le plan stratégique relativement récent n'explique pas tout, reconnaît M<sup>me</sup> Lamarche-Venne. La réorganisation de la commission scolaire en «territoires», et non plus en réseaux, favorise le dialogue entre les écoles primaires et secondaires d'un même secteur tout comme elle permet de résoudre des problèmes communs aux écoles dudit secteur. Une plus grande autonomie des écoles, l'utilisation des tableaux blancs intelligents (TBI), l'amélioration du suivi lorsqu'un élève passe du primaire au secondaire (38% des jeunes choisissent le privé pour le secondaire) sont d'autres facteurs qui expliquent la réussite des élèves, soutient M<sup>me</sup> Lamarche-Venne.

Avec 52 000 élèves, la CSMB est l'une des plus grosses de l'île de Montréal. Elle jouit aussi de l'une des plus grandes diversités avec 61% d'élèves allophones, dont la moitié passe par les classes d'accueil. La diplomation après cinq ans de secondaire sans interruption n'est pas chose facile, mais elle a néanmoins augmenté légèrement: le taux est de 64,5%, comparativement à 63% l'année précédente. «Si c'était notre bulletin, on se donne-

rait 100%», a déclaré la présidente.

## Économiser est possible

M<sup>me</sup> Lamarche-Venne se garde de faire la leçon aux autres, mais elle ne croit pas qu'il est impossible de réaliser l'effort d'absorber les commissions comme le demande le gouvernement Marois. «Je n'aime pas le ton ni le message de la Fédération [des commissions scolaires du Québec]. Ce n'est pas pour rien qu'on n'est plus là», a dit la présidente, rappelant que la CSMB a annoncé en juin dernier qu'elle quitterait la FCSQ au printemps prochain. «Je ne crache pas dans la main qui me nourrit. Les commissions scolaires sont une création du ministère, il faut trouver une façon de se parler. Je trouve ça dommage ce qui arrive».

M<sup>me</sup> Lamarche-Venne convient que l'impact des commissions est à géométrie variable et que la situation de certaines commissions scolaires, notamment en région, est très difficile. Mais de là à dire qu'il n'y a rien à faire... «On aurait eu avantage à s'organiser en communautés de pratiques pour pouvoir échanger sur la façon de faire les choses», a-t-elle souligné.

La CSMB dit ne pas avoir eu grand mal à se serrer la ceinture et à absorber les 15 millions de réductions qui lui ont été imposées ces dernières années. «L'ajustement budgétaire, c'est très bienvenu», a dit Diane Lamarche-Venne. Au secondaire, par exemple, le transport des élèves handicapés vers leur école spécialisée a été coupé et des GPS ont été installés dans les camions de livraison. Une révision en profondeur de la paye des quelque 8600 employés permanents a permis d'éliminer les re-



Diane Lamarche-Venne

## HARPER

SUITE DE LA PAGE 1

50% des votes plus un.

«Cette illusion peut et doit être démystifiée. Il est dans votre pouvoir, Monsieur le Premier Ministre, de dissiper les confusions qui, depuis plus d'un demi-siècle, ont faussé au Québec la compréhension de la sécession», peut-on lire en anglais dans cette lettre dont *Le Devoir* a obtenu copie.

Au moment d'envoyer cette lettre au premier ministre, Peter Goldring, qui devait se défendre d'une accusation d'avoir refusé de se soumettre à un éthylo-test, siégeait comme député indépendant après avoir été exclu du caucus conservateur. Acquitté depuis, il fut réintégré par Stephen Harper en juin dernier.

La loi 99 «menace l'unité nationale et la paix, l'ordre et le bon gouvernement», estiment les auteurs de la lettre. Cette illusion qu'on peut quitter le Canada avec un vote de 50% plus un «vivifie le séparatisme, le rendant plus motivé et plus menaçant. Elle nourrit l'espoir et la passion des séparatistes en les convainquant que l'indépendance est à la portée de la main», sans qu'il y ait de conséquences, comme la partition du territoire québécois. Ils demandent au premier ministre de s'adresser à la Cour suprême pour obtenir un renvoi sur la constitutionnalité de la loi 99 ou encore que le Procureur général du Canada se joigne à la contestation judiciaire intentée en Cour supérieure par Keith Henderson contre la loi 99. C'est la voie, moins expéditive, qu'a choisie Stephen Harper.

En 1994, le Comité spécial pour l'unité cana-



ANNIK MH DE CARUFFEL LE DEVOIR

**Le ministre conservateur Denis Lebel s'est dit lundi d'accord avec la règle du 50% plus un.**

dienne avait demandé à Jean Chrétien qu'il fasse appel à la Cour suprême pour juger de la constitutionnalité de l'Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec présenté par Jacques Parizeau en vue de la tenue du référendum de 1995. Le premier ministre libéral avait refusé. «Nous espérons que votre gouvernement ne fera pas la même erreur», écrivent Peter Goldring et consorts.

## Marois «estomaquée»

La première ministre Pauline Marois s'est dite «estomaquée» par la décision d'Ottawa de se joindre à la contestation de la loi 99. «Le peuple québécois a le droit à l'autodétermination et seul lui à le pouvoir de choisir son destin», a-t-elle déclaré dans un point de presse à Montréal, tout en rappelant que le gouvernement Harper avait

reconnu que les Québécois formaient une nation. «À l'évidence, les masques sont tombés et on reconnaît là, malheureusement, le fédéralisme qui est pratiqué depuis des années.»

Dans deux entrevues radiophoniques qu'il a accordées lundi matin, le ministre conservateur Denis Lebel avait affirmé qu'il était d'accord avec la règle du 50% plus un, une affirmation qu'il a refusé de répéter plus tard. «Je suis un ministre du gouvernement fédéral. Le dossier est devant la cour, qui va juger. Moi, là-dedans, je ne peux pas me dissocier de mon rôle de ministre», a dit Denis Lebel en marge d'une allocution au Conseil des relations internationales de Montréal.

Pour le ministre délégué aux Affaires inter-

gouvernementales canadiennes et à la Gouvernance souverainiste, Alexandre Cloutier, le ministre conservateur induit la population en erreur. «Il ne peut pas prétendre devant un auditoire important au Québec qu'il est d'accord avec la 50% plus un alors que son gouvernement est en train de dire exactement l'inverse devant les tribunaux», a-t-il déclaré au *Devoir*.

De son côté, le ministre conservateur Maxime Bernier n'a pas voulu donner son avis sur la question. «Je garde mon opinion pour moi», a-t-il dit à Ottawa. «Le gouvernement canadien est là pour défendre l'interprétation de la Constitution canadienne et cette interprétation se passe devant les tribunaux, c'est le forum approprié, et elle ne se passe pas dans le forum populaire, politique.»

Avec Hélène Buzzetti, Marie Vastel et La Presse canadienne

Le Devoir

reconnu que les Québécois formaient une nation. «À l'évidence, les masques sont tombés et on reconnaît là, malheureusement, le fédéralisme qui est pratiqué depuis des années.»

Dans deux entrevues radiophoniques qu'il a accordées lundi matin, le ministre conservateur Denis Lebel avait affirmé qu'il était d'accord avec la règle du 50% plus un, une affirmation qu'il a refusé de répéter plus tard. «Je suis un ministre du gouvernement fédéral. Le dossier est devant la cour, qui va juger. Moi, là-dedans, je ne peux pas me dissocier de mon rôle de ministre», a dit Denis Lebel en marge d'une allocution au Conseil des relations internationales de Montréal.

Pour le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et à la Gouvernance souverainiste, Alexandre Cloutier, le ministre conservateur induit la population en erreur. «Il ne peut pas prétendre devant un auditoire important au Québec qu'il est d'accord avec la 50% plus un alors que son gouvernement est en train de dire exactement l'inverse devant les tribunaux», a-t-il déclaré au *Devoir*.

De son côté, le ministre conservateur Maxime Bernier n'a pas voulu donner son avis sur la question. «Je garde mon opinion pour moi», a-t-il dit à Ottawa. «Le gouvernement canadien est là pour défendre l'interprétation de la Constitution canadienne et cette interprétation se passe devant les tribunaux, c'est le forum approprié, et elle ne se passe pas dans le forum populaire, politique.»

Avec Hélène Buzzetti, Marie Vastel et La Presse canadienne

Le Devoir

## PATRIMOINE

SUITE DE LA PAGE 1

élections», indique son porte-parole, François Gouneau. Mais, selon un document officiel, les jeux semblent faits.

«Les plans et devis sont complétés à 75%. Les travaux de décontamination des sols se feront de septembre 2014 à septembre 2015. La construction débutera en septembre 2015.» Les plans de la firme d'architecture Lemay prévoient démolir les deux tiers de l'édifice pour reconstruire des volumes à peu près équivalents.

## Bateaux de guerre

Érigée vers 1940, la CPBC construisait de petits bateaux rapides (*speed boat*) en bois destinés aux troupes alliées pendant la Seconde Guerre mondiale. Puis, la compagnie a élargi sa production aux pièces d'avion et à d'autres embarcations. Vers 1947, le chantier naval cède la place à une manufacture de jouets, Line Bros Ltd, jusqu'en 1965.

Selon l'historien de l'art Jean Belisle, le bâtiment de 1300 m<sup>2</sup> est le «dernier témoin de la contribution de Montréal à l'effort de guerre le long du canal de Lachine», berceau de l'industrialisation canadienne. Dès 1995, le gouvernement fédéral en reconnaissait «l'importance historique nationale» dans une évaluation patrimoniale. En 2004, l'arrondissement l'inscrivait dans sa liste d'imméubles «de valeur patrimoniale exceptionnelle».

Outre son lien direct à l'effort de guerre mont-réalais, dont il reste assez peu de témoins, d'autres motifs liés à l'histoire sociale et industrielle, selon Anja Borck, doctorante en histoire de l'art de l'Université Concordia, qui a fait du CPBC un des cas d'étude de sa thèse. Elle y compare le traitement du patrimoine industriel au Québec et dans son Allemagne natale, qui le défend d'ailleurs bien mieux, même quand il est lié aux années noires de la guerre.

«C'est dans cet édifice que, pour la première fois, les femmes participent à une industrie qui les excluait jusque-là», souligne-t-elle. Comme les

hommes étaient au front, la compagnie qui formait sa propre main-d'œuvre a embauché massivement les femmes. Elles représentaient 30% des 1400 employés, une première dans cette industrie réputée masculine.

L'édifice témoin aussi d'une approche innovante de la construction en béton armé et a gardé presque entièrement son aspect original, fait valoir l'historienne.

## Déficit historique

Plusieurs facteurs jouent contre la sauvegarde du patrimoine industriel, dont la notion même, attribuée à l'Anglais Michael Ricks, remonte seulement aux années 1950.

«Le Québec ne valorise pas beaucoup ce qui est historique dans le sens de "document historique", juge Anja Borck. On remet toujours les dossiers [patrimoniaux] à des architectes, dont le premier souhait est de créer, donc de transformer les édifices.» Un réflexe qui conduit souvent à les dénaturer, selon elle.

Elle souligne aussi le fait que les municipalités, qui ont le pouvoir de désigner les éléments du patrimoine culturel, sont dépendantes de l'impôt foncier. Et que les experts en patrimoine n'ont qu'un rôle de conseil et non contraignant, contrairement à l'Allemagne et à plusieurs autres pays.

«Les municipalités n'ont alors aucun intérêt à mettre de vastes sites sous protection patrimoniale, qui court-circuite la possibilité d'aller chercher des taxes plus élevées. Il faut beaucoup de sensibilisation citoyenne pour faire pression sur les municipalités afin qu'elles agissent contre leurs propres intérêts économiques.» D'où le blogue qu'elle alimente, quebecindustrialheritage.blogspot.ca.

Au-delà de la valeur de la CPBC, son traitement reflète bien le rapport paradoxal qu'on entretient à l'égard du patrimoine, qui plus est de sa frange industrielle. Selon Dinu Bumbaru, d'Héritage Montréal, il illustre «les variations dans le traitement des dossiers de patrimoine au fédéral où ce n'est pas une grande priorité surtout quand il s'agit de patrimoine industriel, davantage compris des autorités.»

Alors, imaginez celui qui est encore plus spécifi-

quement lié à la fabrication des guerres...

«Les guerres ont beaucoup joué dans notre appréciation collective de ce qu'est le patrimoine, note M. Bumbaru. Cependant, le patrimoine de l'effort de guerre auquel appartiennent ces nombreuses installations industrielles aujourd'hui négligées ou menacées, est moins glorieux pour bénéficier d'une sympathie du public qui exigerait une conservation.»

Le Devoir

**D Voir aussi** Des photos de la Canadian Power Boat Company. [ledevoir.com](http://ledevoir.com)

## D'autres édifices nés de la guerre à Montréal

## Canadian Propellers Limited

Pratt & Whitney a mis sur pied cette usine de fabrication d'hélices d'avion en six mois pendant la Première Guerre mondiale. Le vaste site de la rue Hochelaga, qui a servi d'entrepôts à Steinberg, abrite aujourd'hui un terrain de kart et le centre d'escalade Horizon Roc, entre autres.

## Le Royal Canadian Ordnance Corps

Communément appelé «l'Ordonnance» à l'époque, le site servait d'immense base logistique et de magasins militaires du ministère de la Défense nationale à Longue-Pointe. Celui-ci y a toujours ses quartiers, entre les rues Hochelaga et Notre-Dame.

## L'usine Canadian Vickers à Saint-Laurent (boul. Marcel-Laurin)

Construite en quelques mois pendant la Seconde Guerre, l'usine de 10 000 ouvriers y assemblait de gros hydravions Catalina. Devenue Canadair en 1944 (acquise par Bombardier en 1986), elle constitue le pôle autour duquel s'est développée l'industrie aérospatiale de Saint-Laurent.

## DUFFY

SUITE DE LA PAGE 1

«Mike, on me dit que tu as respecté toutes les règles applicables et qu'il y aurait plusieurs sénateurs avec des arrangements semblables [une demeure à Ottawa, et une dans la province représentée au Sénat]. Ceci ressemble fortement à une campagne de salissage», aurait écrit un Nigel Wright rassurant, fin 2012, selon M<sup>e</sup> Bayne.

Mais à peine deux mois plus tard, le ton a changé. Selon M<sup>e</sup> Bayne, en février 2013, M. Wright aurait dit à M. Duffy que «nous, au CPM, avons préparé des "lignes de presse" et un scénario pour toi qui répondraient à toutes tes préoccupations, y compris le remboursement en espèces». C'était après que les remboursements d'allocations de logement qu'avait touchés M. Duffy depuis quatre ans en déclarant que sa résidence principale était à l'Île-du-Prince-Édouard eurent fait les manchettes.

Mike Duffy aurait refusé le plan de match du CPM. Nigel Wright l'aurait menacé, en lui disant qu'un comité du Sénat conclurait alors qu'il avait violé les règles et l'expulserait de la Chambre haute.

«Ils voulaient balayer sous le tapis cette affaire politiquement gênante pour leur base conservatrice», a accusé M<sup>e</sup> Bayne. Et s'il dévoile aujourd'hui ces détails, c'est parce que le Sénat s'apprête à mettre cette même menace à exécution en débattant d'une motion visant à suspendre sans salaire M. Duffy, Patrick Brazeau et Pamela Wallin.

## Pas de réponse aux Communes

Bombardé de questions de l'opposition en Chambre, le premier ministre est resté de glace, refusant de commenter ces allégations de l'avocat de M. Duffy.

«Nous avons été clairs à l'effet que nous nous attendons à ce que tous les parlementaires respectent la lettre et l'esprit de toutes les règles visant les dépenses. Et s'ils ne les respectent pas, ils peuvent s'attendre à ce qu'il y ait des conséquences», a simplement martelé Stephen Harper, en répétant que M. Wright — qui a depuis démissionné de son poste de chef de cabinet — avait agi seul.

Or, le néodémocrate Charlie Angus a souligné que M. Wright aurait parlé de «nous, au CPM», en vendant sa tactique de crise à M. Duffy, au dire de M<sup>e</sup> Bayne.

En point de presse au Parlement, M<sup>e</sup> Bayne n'a pas voulu produire de copies des courriels qu'il citait, plaçant que le tout faisait l'objet d'une enquête policière. Mais selon le libéral Dominic LeBlanc, M<sup>e</sup> Bayne «est pas mal plus crédible que M. Harper».

La néodémocrate Françoise Boivin a reconnu que les révélations n'avaient pas encore été prouvées devant les tribunaux, «mais c'est quand même, en termes d'énoncés, assez gros [...] Ce que ça indique, c'est que le sénateur Duffy n'a pas l'intention de tomber tout seul».

Néodémocrates et libéraux exhortent depuis des mois le premier ministre à fournir les documents portant sur cette affaire. Une demande répétée en vain, hier.

## Débat attendu au Sénat

Le sort de Mike Duffy n'est pas encore scellé, ni ceux des sénateurs Brazeau et Wallin — tous trois nommés par M. Harper et visés par une enquête de la GRC pour les remboursements d'allocations de logement et de déplacement qu'ils ont perçus.

Le leader du gouvernement au Sénat, Claude Carignan, déposera une motion cet après-midi visant à les suspendre sans salaire. La volonté du sénateur Carignan ne fait cependant pas l'unanimité. Des conservateurs et des libéraux s'y sont opposés, arguant que cela revenait à refuser aux sénateurs le droit d'être traités comme innocents jusqu'à preuve de leur culpabilité.

Néanmoins, les conservateurs estiment qu'ils devraient avoir suffisamment d'appuis pour aller de l'avant.

L'avocat du sénateur Duffy a prévenu qu'une contestation devant les tribunaux était «certainement envisagée», dénonçant une motion «honteuse», «choquante» et «inconstitutionnelle». La semaine dernière, l'avocat de M<sup>me</sup> Wallin a brandi la même menace.

Le Devoir

## Rectificatifs

Dans l'article intitulé «Une attaque frontale d'Ottawa», publié en une de notre édition du 21 octobre, nous avons écrit que la règle du 50% + 1 lors d'une consultation populaire représente une majorité simple, alors qu'il s'agit, en fait, d'une majorité absolue.

◆ ◆ ◆

Dans la chronique de Jean-Claude Leclerc intitulée «Ne pleurez pas, "Janette", nous les dévoilerons» publiée dans notre édition du 21 octobre 2013, il est indiqué que M<sup>me</sup> Bertrand porte le nom de son mari. En fait, le patronyme de M<sup>me</sup> Bertrand est celui de sa naissance et n'a rien à voir avec son état matrimonial. Nos excuses pour cette erreur.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h 30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346  
Par télécopieur 514 985-3390